

INACCEPTABLE ! INTOLERABLE !

Violente agression d'un Brigadier-Chef au QD

CP AVIGNON-LE PONTET

Le Pontet, le 26 Février 2025

Ce jeudi 25 février, vers 14h45, un gradé en poste au QD a une nouvelle fois été victime d'une agression physique d'une extrême violence de la part d'une personne détenue récemment placée en prévention. Cette attaque s'ajoute à une série déjà bien trop longue de violences à l'encontre des personnels pénitentiaires !

D'abord placé en régime différencié au CD depuis le samedi 22 février à la suite d'une bagarre entre détenus sur la coursive, le détenu B. a bénéficié, le 25 février au matin, d'une mesure de précaution, une ouverture à deux agents en raison de son comportement agressif depuis cette date.

Mécontent d'être en régime fermé, il n'a eu de cesse de perturber la détention en frappant constamment à la porte de sa cellule, exigeant son retour en régime ouvert. Il a même posé un **ultimatum** : c'était la porte ouverte ou le chaos à l'étage !

Afin de ramener le calme et d'éviter une aggravation de la situation, il a logiquement été placé en prévention.

Lors de son placement en cellule disciplinaire, l'individu a fait preuve d'une **VIOLENCE EXTRÊME**, assénant deux coups en pleine face au Brigadier-Chef en poste. Il a d'abord porté un premier coup à l'arcade, suivi d'un second au niveau du front, avant que les agents ne parviennent à le maîtriser.

Déjà connu pour son lourd passif, comprenant un transfert pour **MOS** au CP Avignon - Le Pontet en octobre 2024 ainsi que pas moins de 50 comparutions en CDD, il s'est une nouvelle fois illustré par son agressivité.

L'IMPRÉVISIBILITÉ ET LA VIOLENCE INCONTRÔLABLE DE LA POPULATION PÉNALE ! UNE RÉALITÉ RÉCURRENTÉ

Le Bureau Local **UFAP-UNSa Justice** **EXPRIME** toute sa solidarité envers notre collègue **agressé, blessé et choqué**, et remercie l'ensemble des personnels qui, par leur professionnalisme, ont empêché la situation de dégénérer davantage lors de cette intervention musclée.

L'**UFAP-UNSa Justice** **DENONCE** avec la plus grande fermeté ces agressions répétées contre les personnels pénitentiaires, qui ne doivent en aucun cas rester sans conséquence. **Elles constituent une atteinte flagrante** au respect et à la dignité que chaque agent mérite.

L'**UFAP-UNSa Justice** **EXIGE** des **sanctions pénales fermes** contre l'agresseur ainsi que son **transfert immédiat** en **UDV**, afin de préserver l'ordre et la sécurité de notre établissement, inadapté à ce type d'individu.

L'UFAP UNSa Justice, une Présence Quotidienne...

Le Bureau Local **UFAP-UNSa Justice**.